

# GIGONDAS



**SOLIHA** HABITAT  
ET TERRITOIRES 84  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Conçu par	COMMUNE
Dressé par	SOLIHA Vaucluse
JB.PORHEL	Chargé de mission Urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'études Urbanisme

Pièce n° 2

Plan Local d'Urbanisme

-

Modification

-

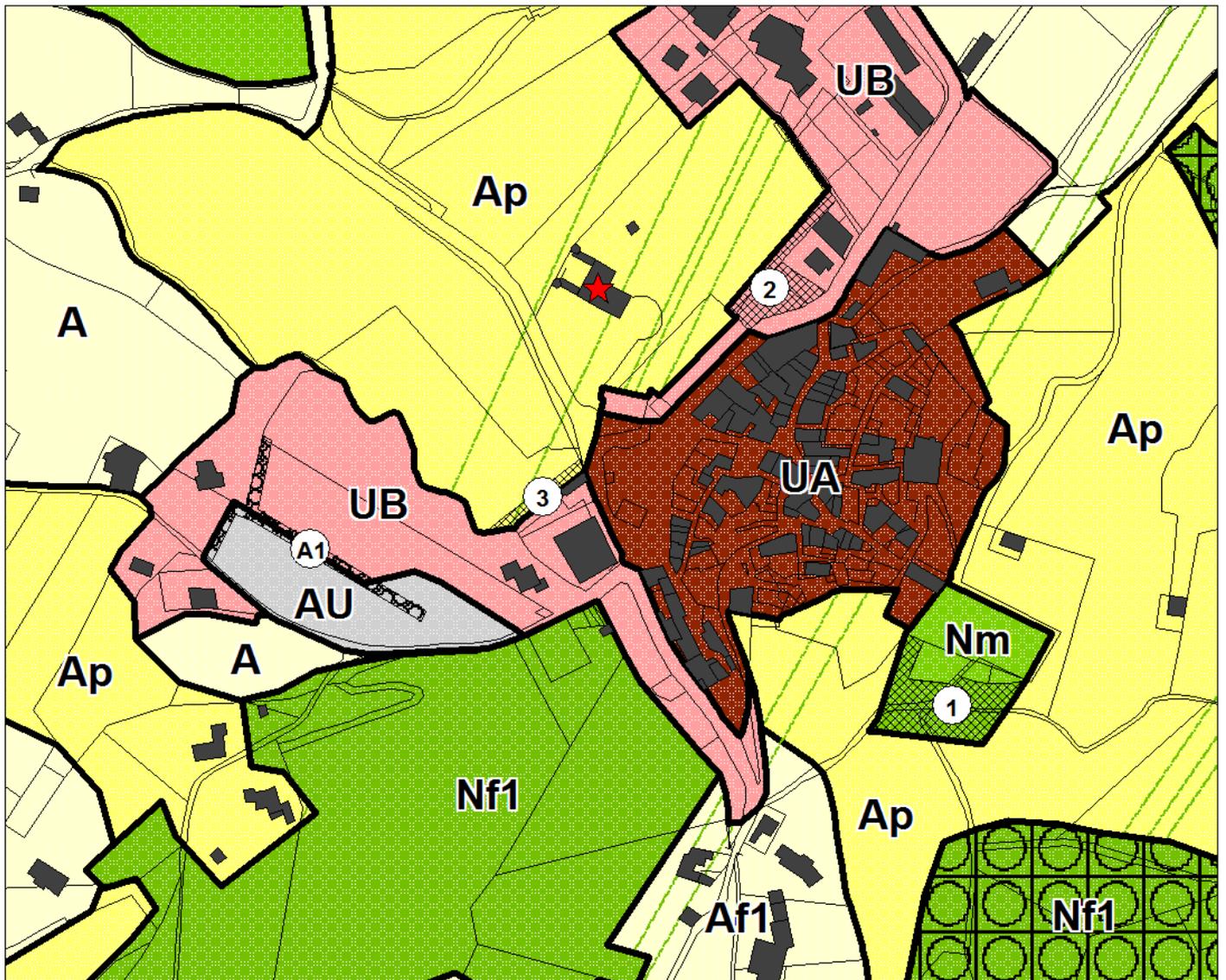
Extraits de zonage

18/12/2018

# SOMMAIRE

Extrait de plan de zonage : zone AU (village) \_\_\_\_\_ 2

Extrait de plan de zonage : hameau de la Baumette \_\_\_\_\_ 3

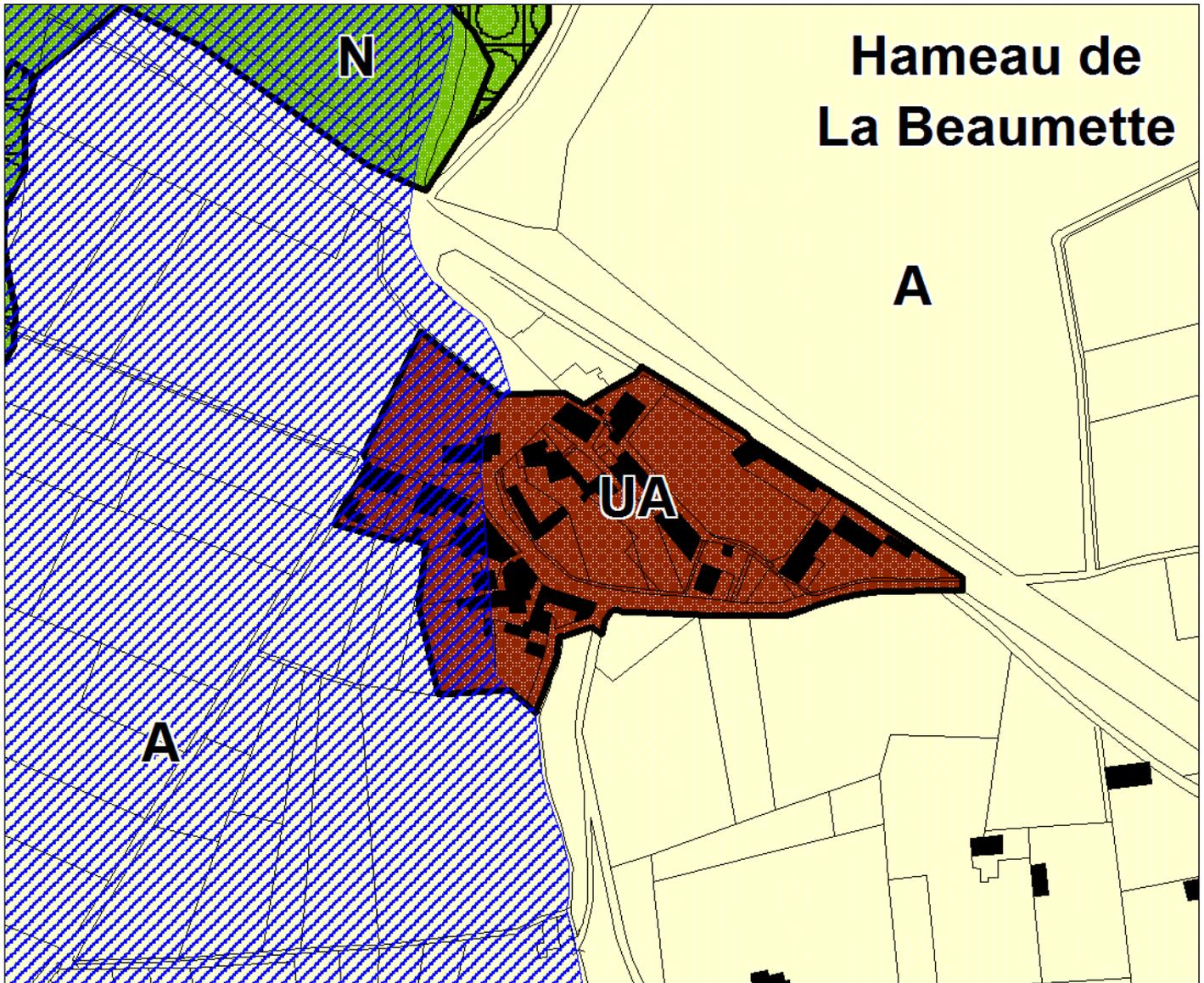


Echelle : 1/3000

## LEGENDE



	Espaces Boisés Classés	<u>Liste des emplacements réservés</u>
	Emplacements réservés	
	Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du Code de l'urbanisme	① Extension du cimetière
	Zone non aedificandi	② Parking et voirie
	Élément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme	③ Voirie
	PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007	④ Extension de la STEP
	PPRI bassin versant de l'Ouvèze	<u>Eléments de paysage identifiés au titre du L.123-1-7° du CU</u>
		Ⓐ1 Alignements d'arbres
		Ⓒ1 Grand ensemble boisé



*Echelle : 1/3000*

## LEGENDE



	Espaces Boisés Classés
	Emplacements réservés
	Eléments de paysage identifiés au titre de l'article L.123-1-5.7° du Code de l'urbanisme
	Zone non aedificandi
	Elément identifié au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'urbanisme
	PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007
	PPRI bassin versant de l'Ouvèze

### Liste des emplacements réservés

- ① Extension du cimetière
- ② Parking et voirie
- ③ Voirie
- ④ Extension de la STEP

### Elements de paysage identifiés au titre du L.123-1-7° du CU

- Ⓐ1 Alignements d'arbres
- Ⓒ1 Grand ensemble boisé